



CA Fougères Agglomération (Siren : 200072452)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

|                    |                                 |
|--------------------|---------------------------------|
| Nature juridique   | Communauté d'agglomération (CA) |
| Commune siège      | La Selle-en-Luitré              |
| Arrondissement     | Fougères-Vitré                  |
| Département        | Ille-et-Vilaine                 |
| Interdépartemental | non                             |

## Date de création

|                  |            |
|------------------|------------|
| Date de création | 06/12/2016 |
| Date d'effet     | 01/01/2017 |

## Organe délibérant

|                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Mode de répartition des sièges | Répartition de droit commun |
| Nom du président               | M. Patrick MANCEAU          |

## Coordonnées du siège

|                                |                                  |
|--------------------------------|----------------------------------|
| Complément d'adresse du siège  | Parc d'activités de l'Aumallerie |
| Numéro et libellé dans la voie | 1 Rue Louis Lumière              |
| Distribution spéciale          |                                  |
| Code postal - Ville            | 35133 LA SELLE EN LUITRE         |
| Téléphone                      | 02 99 94 50 34                   |
| Fax                            | 02 99 99 70 93                   |
| Courriel                       | accueil@fougeres-agglo.bzh       |
| Site internet                  | www.fougeres-agglo.bzh           |

## Profil financier

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Mode de financement                                 | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF                              | non                              |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC)          | non                              |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)      | non                              |
| Autre taxe  | non                              |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non                              |
| Autre redevance                                     | non                              |

## Population

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Population totale regroupée | 57 436 |
|-----------------------------|--------|

Densité moyenne 105,33

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 28

| Dept | Commune (N° SIREN)                        | Population |
|------|---|------------|
| 35   | Beaucé (213500218)                        | 1 366      |
| 35   | Billé (213500259)                         | 1 083      |
| 35   | Combourtillé (213500861)                  | 622        |
| 35   | Fougères (213501158)                      | 21 247     |
| 35   | Javené (213501372)                        | 2 238      |
| 35   | La Bazouge-du-Désert (213500184)          | 1 087      |
| 35   | La Chapelle-Fleurigné (200102275)         | 2 467      |
| 35   | La Chapelle-Saint-Aubert (213500630)      | 463        |
| 35   | Laignelet (213501380)                     | 1 231      |
| 35   | Landéan (213501422)                       | 1 227      |
| 35   | La Selle-en-Luitré (213503246)            | 631        |
| 35   | Lécousse (213501505)                      | 3 423      |
| 35   | Le Ferré (213501117)                      | 731        |
| 35   | Le Loroux (213501570)                     | 646        |
| 35   | Louvigné-du-Désert (213501620)            | 3 392      |
| 35   | Luitré-Dompierre (200084002)              | 1 849      |
| 35   | Mellé (213501745)                         | 661        |
| 35   | Monthault (213501901)                     | 254        |
| 35   | Parcé (213502149)                         | 650        |
| 35   | Parigné (213502156)                       | 1 346      |
| 35   | Poilly (213502305)                        | 371        |
| 35   | Rives-du-Couesnon (200084010)             | 2 961      |
| 35   | Romagné (213502438)                       | 2 498      |
| 35   | Saint-Christophe-de-Valains (213502610)   | 236        |
| 35   | Saint-Georges-de-Reintembault (213502719) | 1 531      |
| 35   | Saint-Ouen-des-Alleux (213503048)         | 1 348      |
| 35   | Saint-Sauveur-des-Landes (213503105)      | 1 577      |
| 35   | Villamée (213503576)                      | 300        |

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 40

| Compétences exercées par le groupement  |
|---|
| Environnement et cadre de vie   |
| - Eau (Traitement, Adduction, Distribution)<br><i>Gestion directe ou déléguée de la production et de la distribution de l'eau potable</i> |
| - Assainissement collectif  |
| - Assainissement non collectif  |

Assainissement non collectif (SPANC) Assurer à titre facultatif le service de contrôle des équipements d'assainissement autonome sur l'ensemble du territoire communautaire, le gérer et instituer les redevances nécessaires à son financement. Assurer le pilotage, la coordination et le relais des aides aux travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides des agences de l'eau.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Gestion des eaux pluviales urbaines

Gestion directe ou déléguée des eaux pluviales urbaines

- Autres actions environnementales

Protection et mise en valeur de l'environnement La communauté d'agglomération est compétente pour étudier, mettre en œuvre et soutenir des actions visant à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, la transition écologique et la biodiversité. La communauté d'agglomération est compétente pour mettre en œuvre des actions de protection de l'espace rural, et notamment le petit patrimoine bâti et l'aménagement de haies bocagères pour le compte de tiers. o Plan Climat Air Énergie Territorial Élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation, et mise à jour d'un plan climat air énergie territorial dans les délais réglementaires intégrant et adaptant les agendas 21 préexistants à la création de la communauté d'Agglomération. et conditions prévues à l'article L229-26 du code de l'environnement o Espaces naturels communautaires Aménagement, gestion, valorisation et animation du site naturel de la Vallée du Bois Ainaux de Monthault et gestion de la frayère à brochets sur la commune de Rives-du-Couesnon. o Politique bocagère ? Mise en œuvre d'un plan d'action en faveur du bocage. ? Aménagements de haies bocagères pour le compte de tiers. o Patrimoine et environnement Sont reconnus d'intérêt communautaire et, à ce titre, peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement ou d'équipement, les organismes et associations qui interviennent ou contribuent à la mise en valeur des espaces naturels sensibles, de l'éducation à l'environnement, des sentiers de randonnée, ainsi que du patrimoine ? notamment la Fondation du Patrimoine.

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement. Mise en œuvre d'un plan climat air énergie territorial dans les délais réglementaires intégrant et adaptant les agendas 21 pré-existants à la création de la communauté d'Agglomération.

- Contribution à la transition énergétique

Énergies renouvelables La communauté d'agglomération peut accompagner techniquement les communes à leur demande dans le cadre de projets d'implantation, notamment photovoltaïque, éolien, biomasse. La communauté d'agglomération anime et coordonne sur son territoire des actions dans le domaine de la transition énergétique dans les conditions de l'article L 2224-34 du code général des collectivités territoriales.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ; ? Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; ? Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ; ? Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ; ? Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; ? Programmes d'actions contractualisés.

- Contrat local de sécurité transports

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire en politique locale de création de et soutien à des activités commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques ? existantes et pour l'avenir : Les zones d'activités concernées à la date de création de la communauté d'agglomération sont les suivantes : ? La Rouletière sur la commune Louvigné du Désert ? La Rouillais sur la commune Louvigné du Désert ? Touchemorin sur la commune La Bazouge du Désert ? Poligone sur la commune de

Poilly ? L'Aumallerie I, II et III, sur les communes de Javené et de La Selle-en-Luitré ? Plaisance I et II sur la commune de Saint Sauveur-des-Landes ? La « Meslais » sur la commune de Lécousse ? La Grande Marche sur la commune de Javené ? « Les Hauts de Beucé » sur la commune de Beucé ? « Cimette » sur la commune de La Chapelle Janson

Toutes les zones d'activités d'initiative communale identifiées au document d'urbanisme sur un zonage économique, sur des terrains de la collectivité, et issues d'une opération d'aménagement réalisée en vue de regrouper des entreprises dans une cohérence d'ensemble.

Actions de développement économique ? Actions visant à soutenir et favoriser l'accueil d'activités agricoles, industrielles, tertiaires, artisanales et touristiques (ateliers relais, immobilier d'entreprises, actions de prospection, aides, animation entreprises, marketing territorial, soutien aux organismes partenaires...) ? Accompagnement financier des actions visant les activités commerciales et artisanales locales. ? Accompagnement non financier d'assistance au développement commercial Aides à l'emploi-formation ? Versement d'aides directes aux entreprises dans le cadre des dispositifs prévus ? Accompagnement et soutien financier des partenaires institutionnels et associatifs qui interviennent dans le domaine économique et de l'emploi. ? Gestion d'un réseau de Points Accueil Emploi sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

## Développement et aménagement social et culturel

### - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs Sont explicitement reconnus d'intérêt communautaire les équipements culturels, sportifs et de loisirs suivants :

- o Equipements et services culturels d'intérêt communautaire Equipements culturels en pleine propriété o Médiathèques « La clairière » à Fougères, « les tournesols » à Beucé, « la Licorne » à Landéan et celles de Lécousse, Billé, Combourtillé, Parigné, Saint-Sauveur-des-Landes, Mellé, Romagné o « Espace Aumallerie » - centre polyvalent ? à la Selle-en-Luitré o « La Granjagoul » Centre de valorisation du patrimoine oral à Parcé o Mine de Montbelleux à Luitré-Dompierre Equipements culturels mis à disposition en quasi-propriété o Archives historiques conservées à la médiathèque « La clairière » o Centre Culturel communautaire Juliette Drouet à Fougères o Théâtre communautaire Victor Hugo o Médiathèques communautaires de Luitré-Dompierre, Laignelet, Javené, Fleurigné, Parcé, Le Loroux, Rives-du-Couesnon (4 établissements), Saint-Ouen-des-Alleux, Poilly, Saint-Georges-de-Reintembault, Louvigné-du-Désert, La Bazouge-du-Désert o Conservatoire communautaire à rayonnement intercommunal « René Guizien » à Fougères o Ecole d'Arts Plastiques communautaire à Fougères o Galerie d'art « Albert Bourgeois » à Fougères Equipements culturels mis à disposition par convention simple o Ecole de musique communautaire à Louvigné-du-Désert o Equipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire Equipements sportifs et de loisirs en pleine propriété o Complexe sportif « Albert Bouvet » à Saint-Georges de Reintembault o Piscine « L'Aquatis » à Fougères o Abords du plan d'eau de Galaché à Fougères o Bâti de la base de loisirs de Chênedet à Landéan Equipements sportifs et de loisirs mis à disposition en quasi-propriété o Centre hippique de Montaubert à Fougères o Bâti du site des landes de Jaunouse Equipements sportifs et de loisirs mis à disposition par convention simple o Prés, étang, plage et parcours sportif de la base de loisirs de Chênedet à Landéan et Laignelet

### - Activités culturelles ou socioculturelles

Sont explicitement reconnus d'intérêt communautaire les équipements culturels, sportifs et de loisirs suivants :

Equipements et services culturels d'intérêt communautaire Equipements culturels en pleine propriété Médiathèques « La clairière » à Fougères, « les tournesols » à Beucé, « la Licorne » à Landéan et celles de Lécousse, Billé, Combourtillé, Parigné, Saint-Sauveur-des-Landes « Espace Aumallerie » - centre polyvalent ? à la Selle-en-Luitré « La Granjagoul » Centre de valorisation du patrimoine oral à Parcé Mine de Montbelleux à Luitré \* \* Equipements culturels mis à disposition en quasi-propriété ? Médiathèques « La clairière » à Fougères, « les tournesols » à Beucé, « la Licorne » à Landéan et celles de Lécousse, Billé, Combourtillé, Parigné, Saint-Sauveur-des-Landes ? « Espace Aumallerie » - centre polyvalent ? à la Selle-en-Luitré ? « La Granjagoul » Centre de valorisation du patrimoine oral à Parcé ? Mine de Montbelleux à Luitré-Dompierre \* Equipements culturels mis à disposition en quasi-propriété ? Archives historiques conservées à la médiathèque « La clairière » ? Centre Culturel communautaire Juliette Drouet à Fougères ? Théâtre communautaire Victor Hugo ? Médiathèques communautaires de Luitré-Dompierre (2 établissements), Laignelet, Javené, Fleurigné, Romagné, Parcé, Le Loroux ? Conservatoire communautaire à rayonnement intercommunal « René Guizien » à Fougères ? Ecole d'Arts Plastiques communautaire à Fougères ? Galerie d'art « Albert Bourgeois » à Fougères \* Equipements culturels mis à disposition par convention simple Ecole de musique communautaire à Louvigné-du-Désert Equipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire \* Développement culturel Lecture publique La Communauté d'Agglomération exerce la compétence de lecture publique Spectacle vivant La Communauté d'Agglomération est compétente pour assurer la politique du spectacle vivant attachée aux équipements culturels communautaires Enseignement de la musique et des arts plastiques La Communauté d'Agglomération est compétente

pour assurer la politique d'enseignement musical ? et des arts plastiques - attachée aux équipements culturels et pôles territoriaux communautaires. Subventions aux activités culturelles d'ampleur intercommunale La Communauté peut verser à titre exceptionnel des subventions pour des activités et événements artistiques d'ampleur intercommunale. Les communes gardent la compétence culturelle en dehors du champ des équipements culturels communautaires.

#### - Activités sportives

Equipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire Equipements sportifs et de loisirs en pleine propriété Complexe sportif « Albert Bouvet » à Saint-Georges de Reintembault Piscine « L'Aquatis » à Fougères Abords du plan d'eau de Galaché à Fougères Equipements sportifs et de loisirs mis à disposition en quasi-propriété Centre hippique de Montaubert à Fougères Equipements sportifs et de loisirs mis à disposition par convention simple Base de loisirs de Chénédet à Landéan \*Animation sportive Animation sportive en milieu scolaire Interventions auprès des élèves sous le contrôle et en accompagnement des équipes enseignantes préélémentaires, élémentaires et secondaires sur les communes de Saint-Georges-de-Reintembault, Louvigné-du-Désert, La Bazouge-du-désert. \* ? Animation sportive en milieu associatif ? Interventions auprès des associations sportives des communes de Saint-Georges-de-Reintembault, Louvigné-du-Désert, La Bazouge-du-désert, Le Ferré, Mellé, Monthault, Poilley, Villamée, Rives-du-Couesnon, La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Ouen-des-Alleux. ? Soutien financier de l'office cantonal des sports de Louvigné-du-désert, de l'Office Cantonal d'Animations Sportives Fougères Nord, et de l'Association Sportive Cantonale Fougères Sud. \* Soutien au sport de haut niveau La Communauté d'Agglomération est compétente pour participer au soutien financier des clubs sportifs de son territoire lorsque ceux-ci évoluent dans un championnat national, et ce conformément à un règlement d'intervention arrêté par le Conseil d'Agglomération.

#### Aménagement de l'espace

##### - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Urbanisme et planification ? Elaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale. ? Gestion directe ou déléguée de l'instruction de l'application du droit des sols au profit des Communes membres. ? Consultation lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

##### - Schéma de secteur

##### - Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Réalisation d'opérations d'aménagement et de Lotissements d'intérêt communautaire à vocation économique

##### - Constitution de réserves foncières

1 La communauté d'agglomération peut acquérir des terrains pour constituer des réserves foncières destinées in fine à l'exercice de ses compétences.

##### - Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Organisation de la mobilité ? Gestion directe ou déléguée des transports publics, y compris scolaires, à l'intérieur du ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité. ? Gestion des dispositifs de taxis à la demande et transports à la demande. ? Développement et gestion directe ou déléguée de tout mode de mobilité alternatif

##### - Transport scolaire

##### - Plans de déplacement urbains

#### Voirie

##### - Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire o Voiries des zones d'activités communautaires o Les voies communales dont la fonction de liaison entre les communes de la communauté est réelle et significative La voirie communautaire, hors agglomération, et à l'exclusion de la signalisation, porte sur la bande de roulement, les accotements, les fossés, les talus, la peinture routière, les réseaux d'eaux pluviales liés à la voirie, avec entretien des fossés et du busage. o Billé - Accès aux Landes de Jaunouse - 2,970 km o Javené - Accès à l'étang de Galaché et accès à la ZA de l'Aumallerie - 1,670 km o Beaucé - VC n° 2 ? liaison RD 17/Laignelet - 0,960 km o Laignelet - VC n° 1 ? liaison RD 17 - 0,570 km o Romagné - VC n° 4 ? liaison RD 112 - 2,000 km o Parigné - VC n° 1 ? liaison Lécousse/Parigné - 4,050 km o La Selle-en-Luitré - VC n° 4 et VC n° 7 de la Garie à la Buffetière - 1,650 km o Parcé VC n° 3 ? liaison RD 178 - 1,900 km o Luitré-Dompierre VC n° 1 ? liaison RD 178 - 4,130 km o La Chapelle-Janson VC n° 1 ? liaison Fleurigné - 0,700 km o Fleurigné - VC n° 1 ? liaison La Chapelle-Janson - 0,830 km o Combourtillé - Liaison Landes de Jaunouse - 1,450 km o Lécousse - VC n° 5 - 0,801 km o Aménagement et entretien des ronds-points sur les routes départementales et nationales La communauté d'agglomération prend en charge l'entretien des espaces verts, l'éclairage public, la maintenance, à l'exclusion de la bande de roulement, la peinture routière et les îlots, sur les giratoires suivants : o Rocade de Fougères ? Lécousse - La Martinais ? entre dir. Lécousse et St Malo o Rocade de Fougères ? Lécousse ? Villeneuve ?

entre La Pilais et la zone du Parc o Lécousse ? entre A84 et la Pilais o Rocade de Fougères ? Billé - La Sermandière o Rocade de Fougères ? vers Vitré ? La Hayais o Rocade de Fougères ? Javené ? L'Aumallerie o La Selle-en-Luitré ? Espace Aumallerie ? rue Louis Lumière o Rocade de Fougères ? Beaucé ? Beauséjour o Rocade de Fougères ? La Chapelle-Janson - Les Nolières ? terrain des gens du voyage o Rocade Est de Fougères ? La Massonais o Saint Sauveur des Landes ? A84 ? Plaisance o Rocade Est de Fougères ? « rond-point des chênes » après la bretelle d'accès à Paron

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

*Développement touristique ? Apporter un concours à l'activité des structures d'accueil et de développement du tourisme. ? Contribuer au financement d'une structure unique de promotion et développement touristique sur le territoire communautaire. ? Contribuer au développement touristique par la mise en valeur et la promotion des chemins de promenade et de randonnées pédestres, équestres et cyclistes.*

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

*Elaboration et mise en ?uvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) Revitalisation des centres-bourgs Conduite et accompagnement d'une stratégie de reconquête des centres-bourgs de Louvigné du Désert, La Bazouge du Désert, le Ferré, Mellé, Monthault, Poilley, Saint-Georges de Reintembault et Villamée, dans le cadre du Programme national expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs. Réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat et aides financières en secteur diffus (hors OPAH). Mise en oeuvre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social. L'aide apportée sous forme de conseil par un architecte dans le cadre d'une convention avec le département*  
*Actions d'intérêt communautaire en matière d'habitat :*  
*- La gestion directe du parc de logements sociaux, propriété de la Communauté d'Agglomération ;*  
*- Le dispositif du Fonds de Solidarité Logement et l'observatoire des loyers auxquels la communauté apporte son soutien financier ;*  
*- Sont reconnus d'intérêt communautaire et, à ce titre, peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement les organismes et associations qui agissent en faveur du logement (recueil d'informations et accès au logement) sur le territoire communautaire.*

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- Contribuer à une répartition équilibrée des logements sur le territoire communautaire ;

- Action et aide financière en faveur du logement social

*Sont reconnus d'intérêt communautaire et, à ce titre, peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement les organismes et associations qui agissent en faveur du logement (recueil d'informations et accès au logement) sur le territoire communautaire.*

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

*- En matière de logement social d'intérêt communautaire, entreprendre des actions et réaliser des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.*

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

*- Réaliser des actions visant à favoriser la construction et la réhabilitation de logements (type : opération programmée d'amélioration de l'habitat) ;*

- Amélioration du parc immobilier bâti

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat  
*La communauté d'agglomération peut exercer son droit de préemption pour la réalisation d'opérations relevant de ses compétences après accord du conseil municipal de la commune concernée.*

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

#### Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- Gestion d'un centre de secours

*Service de défense incendie et de secours La Communauté d'Agglomération se substitue aux communes en matière de financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.*

- NTIC (Internet, câble...)

*Réseaux publics et services locaux de communications électroniques Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes : l'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L 32 du Code des postes et communications électroniques l'acquisition des*

droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants la mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finales après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ? La Communauté d'agglomération est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil, et de grands passages des gens du voyage. ? Elle met en ?uvre la politique d'accueil définie dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. ? Elle intègre cette politique dans son programme local d'habitat. ? Elle participe à l'accueil en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs en charge de l'accompagnement citoyen et social.

## Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN)                                  | Nature jur. | Population |
|------|--|-------------|------------|
| 35   | SM des eaux du Coglais (200094050)                     | SM fermé    | 17 728     |
| 35   | MEGALIS BRETAGNE (253514491)                           | SM ouvert   | 3 496 049  |
| 35   | Syndicat des eaux de la vallée du Couesnon (200095719) | SM fermé    | 3 865      |
| 35   | Eau du Pays de Fougères (253502603)                    | SM fermé    | 80 717     |
| 35   | SM Loisançe Minette (200093581)                        | SM fermé    | 23 610     |
| 35   | SMICTOM du Pays de Fougères (200073500)                | SM fermé    | 90 361     |
| 35   | SM du SCOT du Pays de Fougères (253514632)             | SM fermé    | 79 841     |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)